

Une circulaire administrative indiquera pour chacun des ordres d'enseignement et de formation, le chronogramme précis de reprise des cours.

Le Gouvernement interpelle l'ensemble des acteurs impliqués à prendre toutes les dispositions pour le respect des dates fixées.

Par ce calendrier de reprise des activités administratives et pédagogiques du secteur de l'Education, de l'Enseignement supérieur et de la formation professionnelle, le Gouvernement vise l'objectif d'une année scolaire et académique apaisée et achevée dans le respect des conditions optimales de sécurité sanitaire.

Le Ministre de la Communication
et des relations avec le Parlement,
Porte-parole du Gouvernement




Rémis Fulgance DANDJINOU
Officier de l'Ordre National